

1^{re} Session ordinaire de l'année 2022

ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT N°2022-027/ALT/COMFIB

DOSSIER N°026 : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-018/PRES DU 01 OCTOBRE 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE CREDIT N°6919-BF ET DE TF0B5740 ET DE DON N°TF0B5738 ET DE TF0B5740, SIGNES LE 14 JUILLET 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEPLOIEMENT DU SOLAIRE A LARGE ECHELLE ET ELECTRIFICATION RURALE (SOLEER)

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par la député **Fatoumata ZIBA/OUEDRAOGO**, rapporteur.

Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 09 juin de 21 heures 51 minutes à 22 heures 47 minutes et le samedi 11 juin de 16 heures 48 minutes à 18 heures 05 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-018/PRES du 01 octobre 2021 portant autorisation de ratification des accords de crédit n°6919-BF et TF0B5740 et de don n°TF0B5738 et de TF0B5740, signés le 14 juillet 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet de déploiement du Solaire à large échelle et électrification rurale (SOLEER).

Le Gouvernement était représenté par Dr Maminata TRAORE/COULIBALY Ministre de l'environnement, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement (MEEEA), assistée de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions générales saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par les députés Souleymane OUEDRAOGO et Bassibiri Denis TAPSOBA ;
- la Commission du développement durable (CDD) par les députés Valentin YAMBKOUDOUGOU et Issaka Sidnoma KABORE.

Le Président de la Commission, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le ministre a présenté l'exposé des motifs du projet de loi structuré en cinq points :

- introduction ;
- objectifs de développement, bénéficiaires et zones d'intervention du projet ;
- description technique du projet ;
- montant et conditions de financement ;
- conclusion.

1. Introduction

Dans le cadre du développement économique et social du Burkina Faso, le défi de l'accès à l'énergie électrique durable et à moindre coût est d'actualité. D'importants efforts ont été réalisés ces dernières années pour accroître la production d'énergie électrique et augmenter significativement le taux d'accès à l'électricité au niveau national. Toutefois, dans sa vision de rendre l'accès universel à l'énergie électrique au Burkina Faso, le Gouvernement s'est fixé l'objectif ambitieux de porter le taux d'accès national à 50 % d'ici 2022 et d'assurer une sécurité énergétique au pays.

Aussi, le Gouvernement s'est montré de plus en plus ouvert à la participation du secteur privé, en particulier dans ses efforts, pour promouvoir des projets d'énergies renouvelables privés et dans le domaine de l'électrification rurale. Ainsi, pour soutenir le développement de projets photovoltaïques privés abordables et à moindre coût, le Burkina Faso s'appuie sur le travail effectué dans le cadre de l'Initiative d'atténuation des risques liés aux énergies renouvelables durables (SRMI) et sur les meilleures pratiques en matière d'appels d'offres, ainsi que sur l'expérience de la Banque mondiale.

La Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et l'Alliance solaire internationale (ISA) travaillent ensemble à la mise en œuvre d'une initiative, la SRMI, qui vise à soutenir un déploiement durable de l'énergie solaire en s'appuyant sur des investissements privés dans les pays en développement.

Le Groupe de la Banque mondiale (GBM) soutient activement la stratégie du Gouvernement dans le domaine de l'énergie tout au long de la chaîne de valeurs du secteur. L'Association internationale de développement (IDA) est fortement impliquée dans le secteur, en étroite coordination avec d'autres partenaires de développement.

C'est dans ce contexte que le Burkina Faso a bénéficié d'un appui financier de la Banque mondiale, à hauteur de 92,813 milliards de FCFA, pour la mise en œuvre du Projet de déploiement du Solaire à large échelle et électrification rurale (SOLEER) pour la période allant de 2022 à 2026.

2. Objectifs de développement, bénéficiaires et zones d'intervention du projet

a) Objectif de développement du projet

L'objectif général du projet est d'accroître l'accès aux services d'électricité dans certaines zones rurales et la disponibilité de l'énergie solaire au Burkina Faso par la mobilisation des financements privés.

b) Bénéficiaires et zones d'intervention du projet

Les bénéficiaires du projet sont (i) les ménages, surtout ceux ruraux. (ii) les entreprises privées évoluant dans le secteur de l'énergie (iii) les institutions publiques et privées.

Le projet soutiendra les objectifs clés de la politique énergétique du Gouvernement du Burkina Faso qui visent à accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales et à réduire son coût de production grâce à l'énergie solaire. En favorisant l'électrification et la réduction des coûts de production, le projet vise à améliorer la faisabilité financière du raccordement de nouveaux ménages au réseau et à accroître la durabilité à long terme du secteur.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès, le projet proposé soutiendra l'électrification d'environ 300 nouvelles localités dans des zones rurales sélectionnées et le raccordement de 120 000 ménages, Micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et infrastructures communautaires (écoles, centres de santé, etc.) à des services d'électricité modernes et fiables.

S'agissant de la réduction du coût de production par le déploiement de centrales solaires et la mobilisation des investissements du secteur privé, le projet proposé financera (i) des investissements clés pour renforcer le réseau et permettre l'intégration de la production solaire et sa distribution pendant le pic

de demande du soir et (ii) l'assistance d'un conseiller en transaction pour sélectionner les producteurs d'énergie indépendants (PEI) pour un projet minier de stockage solaire et pour les deux parcs solaires régionaux avec stockage. Le projet soutiendra également le renforcement de la Société nationale burkinabè d'électricité (SONABEL), car elle expérimente une structure institutionnelle innovante pour fournir de l'électricité à des clients solvables parmi son portefeuille de clients et soutient en général la réduction du coût de production.

3. Description technique du projet

3.1- Composantes du projet

Le projet s'inscrit dans le programme budgétaire 073 « énergie ». Il est prévu pour s'exécuter de 2022 à 2026, soit 5 ans sous la tutelle technique du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières (MEMC) et est structuré en trois (03) composantes qui se présentent ainsi qu'il suit :

Composante 1 : Électrification rurale durable (75 millions USD IDA)

Les objectifs de la Composante 1 sont les suivants : (i) accroître l'accès aux services d'électricité dans environ 300 localités rurales sélectionnées, afin de raccorder environ 120 000 ménages, infrastructures communautaires et MPME, tout en (ii) mobilisant les investissements privés pour le développement et l'exploitation de mini-réseaux verts et hybrides afin de fournir des services d'électricité là où l'extension du réseau national n'est pas économiquement réalisable. Cette composante financera les contrats de construction (EPC), les études techniques environnementale et sociale (E&S) et socio-économiques y afférentes pour la préparation, et les services d'ingénierie du maître d'ouvrage pour les documents d'appel d'offres et la supervision de la construction. Les risques de catastrophe liés au changement climatique, en particulier les feux de brousse et les risques d'inondation (tels qu'identifiés dans l'examen préalable des risques climatiques et de catastrophes), seront inclus dans les études E&S et, lorsque cela sera nécessaire et possible, des solutions (telles que l'élévation des équipements critiques dans les postes et les pratiques de gestion de la végétation) seront mises en œuvre pour accroître la résilience des infrastructures financées au titre de cette composante. La liste définitive des localités découlera de l'application des critères nationaux d'électrification rurale, sur la base de l'instrument SIG récemment mis au point par l'ABER et des données de l'INSD (*Institut national de la Statistique et de la Démographie*) du Burkina Faso.

Composante 2 : Production solaire à l'échelle industrielle avec stockage et intégration des ERV (FTP de 88 millions USD)

Les objectifs de la composante 2 sont de (i) permettre une augmentation durable de la pénétration des ERV dans le réseau (environ 150 MW de projets publics) avec investissements identifiés et 50 MWh de batterie publique, et (ii) permettre le déploiement de 300 MWc de projets solaires avec stockage sur batteries en mobilisant des capitaux privés choisis de manière concurrentielle.

Composante 3 : Mobilisation du secteur privé pour la production solaire à grande échelle (5,75 millions USD)

Les objectifs de la composante 3 sont les suivants : (i) mobiliser les investissements privés pour la production d'électricité, (ii) augmenter le nombre de clients solvables dans la clientèle de la société nationale d'électricité et (iii) assurer une mise en œuvre efficace de toutes les activités du projet et garantir la conformité fiduciaire.

3.2- Résultats attendus

Au terme de la mise en œuvre du projet, il est attendu les principaux résultats suivants :

- la capacité de production d'énergie renouvelable (autre que l'hydroélectricité) a été renforcée (construite ou réhabilitée) dans le cadre du projet (325 MWc) ;
- le nombre de personnes bénéficiant d'un service d'électricité nouveau ou amélioré s'est accru (700 000 dont 350 femmes) ;
- la capacité d'intégration des ERV est permise par le projet (150 MWc) ;
- les investissements privés sont mobilisés au profit du secteur de l'énergie (439 millions USD) ;
- les émissions de GES sont évitées (318 000 tCO_{2e} par an).

4. Montant et conditions du financement

4.1- Coût du projet

Le coût total du projet est évalué à 168,75 millions USD soit 92,813 milliards de FCFA. Il est financé par l'Association internationale de développement sous forme de crédit (prêt : 75 millions USD), le Fonds pour les technologies propres sous forme de crédit et de don (prêt : 91 millions USD ; don : 2 millions USD) et le mécanisme mondial de financement des infrastructures sous forme de don (don : 0,75 million USD).

4.2- Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de ce financement se présentent comme suit :

| Accord de Don CTF n°TF0B5738 Fonds pour les technologies propres | |
|--|--|
| Montant du Don (1 USD=550 FCFA) | 2 millions USD soit environ 1,100 milliards FCFA |
| Date de signature de l'accord | 14 juillet 2021 |
| Date d'entrée en vigueur | 11 novembre 2021 |
| Commission d'engagement | Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré |
| Date de clôture | 31 décembre 2027 |
| Durée d'exécution du projet | 06 ans |
| Accord de Don GIF n°TF0B5740 : mécanisme mondial de financement des infrastructures | |
| Montant du Don (1 USD=550 FCFA) | 700 000 USD soit environ 413 millions FCFA |
| Date de signature de l'accord | 14 juillet 2021 |
| Date d'entrée en vigueur | 11 novembre 2021 |
| Commission d'engagement | Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré |
| Date de clôture | 31 décembre 2027 |
| Durée d'exécution du projet | 06 ans |

| Accord de Crédit n°6919-BF : Association internationale de développement (IDA) | |
|---|--|
| Montant du Crédit (1 USD=550 FCFA) | 75 millions USD soit environ 41,250 milliards FCFA |
| Date de signature de l'accord | 14 juillet 2021 |
| Date d'entrée en vigueur | 11 novembre 2021 |
| Commission d'engagement | Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré |
| Commission de service | 0,75% du montant retiré |
| Maturité du prêt | 38 ans |
| Différé du prêt | 06 ans |
| Date de clôture | 31 décembre 2027 |
| Période de remboursement | Semestrielle |
| Durée du projet | 06 ans |
| Accord de Crédit n° TF0B5740 : Fonds pour les technologies propres | |
| Montant du Crédit (1 USD=550 FCFA) | 91 millions USD soit environ 50,050 milliards FCFA |
| Date de signature de l'accord | 14 juillet 2021 |
| Date d'entrée en vigueur | 11 novembre 2021 |
| Commission d'engagement | Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré |
| Commission de service | 0,75% du montant retiré |
| Maturité du prêt | 40 ans |
| Différé du prêt | 10 ans |
| Date de clôture | 31 décembre 2027 |
| Période de remboursement | Semestrielle |
| Durée du projet | 06 ans |

5. Conclusion

Le financement du projet SOLEER contribuera à accroître l'accès des populations aux services d'électricité dans les zones rurales et la disponibilité de l'énergie solaire au Burkina Faso.

Aussi, la ratification de ces accords de financement permettra de satisfaire les conditions d'entrée en vigueur et d'assurer la mise en œuvre effective du projet.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponses ont été apportés.

Question n°1 : Dans l'exposé des motifs, l'ambition du gouvernement est de porter le taux national d'accès à l'électricité à 50% d'ici 2022. A 6 mois de la fin de l'année 2022, le Gouvernement peut-il situer la Représentation nationale sur l'atteinte ou non de cette ambition ?

Réponse : Pour garantir un accès universel aux services énergétiques au meilleur coût sur l'ensemble du territoire national, le Gouvernement n'a managé aucun effort pour booster l'accès universel ces cinq (05) dernières années. Le taux national d'accès à l'électricité avoisinera les 50% en fin 2022 avec l'appui de nos partenaires de développement.

Question n°2 : A la lecture de la description technique du projet, aucune composante ne prévoit des facilités d'acquisition de matériels et d'équipements solaires au profit des ménages. Au regard du très faible revenu des ménages, comment le projet compte-t-il atteindre son objectif d'offre de service d'électricité à 700 000 personnes dont 350 femmes sans prendre en compte cette donnée ?

Réponse : Les mécanismes d'accès au branchement des ménages et des PME/PMI sur le réseau électrique ou d'accès aux systèmes solaires individuels et/ou collectifs sont disponibles au sein de l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER). Ces mécanismes seront déclenchés dans la mise en œuvre de la Composante 1 particulièrement du Projet.

Question n°3 : **Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale que l'atteinte des résultats de ce projet va faire accroître significativement l'offre d'énergie dans notre pays et faire baisser les désagréments comme les délestages récurrents ?**

Réponse : La mise en œuvre du présent projet vise d'une part, à renforcer le domaine de l'électrification rurale avec l'électrification de l'ordre de 300 nouvelles localités rurales pour une cible de 700 000 habitants impactés et d'autre part à booster la pénétration de la production solaire photovoltaïque dans le mix énergétique par une capacité de 150 MWc et un parc de stockage d'énergie de l'ordre de 120 MWh. La prise en compte du système de stockage d'énergie vise à maintenir l'équilibre du réseau électrique aux heures de forte demande en électricité (heure de pointe). Aussi, il est envisagé la mise en œuvre d'une seconde phase pour porter la Puissance du parc solaire à vocation régionale (PSVR) à une puissance de 300 MWc. En somme environ 1 400 000 personnes seront impactées par ce projet.

Question n°4 : **Quelles sont les conditions de mobilisation du secteur privé telles que prévues par la composante n°3 ?**

Réponse : Le processus concurrentiel tel que prévu par la loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 portant cadre juridique et institutionnel du partenariat public privé et ses textes d'application est l'une des conditions définies pour la mobilisation des partenaires privés qui vont financer, construire et exploiter les centrales solaires du PSVR puis vendre la totalité de la production d'électricité à la SONABEL via un Contrat d'achat d'électricité.

Question n°5 :

Le Gouvernement peut-il faire la situation actuelle de la production publique de l'énergie solaire dans notre pays ?

Réponse :

A ce jour, nous avons deux centrales solaires (Zagtouli et Ziga) d'une puissance d'environ 35 MWc produisant 56,7 GWh par an. Il faut noter la planification pour la mise en service de nouvelles centrales solaires pour une puissance additionnelle de 500 MWc à l'horizon 2025. Aussi, la première centrale solaire réalisée en mode PPP sera mise en service courant ce troisième trimestre de l'année 2022 d'une puissance de 30 MWc.

Question n°6 :

La mise en œuvre de ce projet requiert le respect des normes environnementales, le Gouvernement peut-il rassurer les députés de la prise en compte suffisante des préoccupations environnementales dans ce projet ?

Réponse :

Le projet solaire fait partie des projets assujettis à une évaluation environnementale selon la liste des activités indiquées dans le DECRET N°2015- 1187 /PRES-TRANS/PM/ MERHIMATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social.

En application de ce décret toutes les politiques en matière de respect des normes environnementales au niveau national seront déclenchées.

Parmi ces politiques, on note l'élaboration des instruments de sauvegarde environnementale et sociale notamment le rapport d'Etude d'impact environnemental et social (EIES), assorti de Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et du Plan d'action de réinstallation (PAR) si nécessaire (compensation des biens affectés, indemnisation des personnes affectées) etc.

Le processus va se terminer par la délivrance de l'avis de faisabilité environnementale et sociale (acte qui permet au promoteur de réaliser son projet en respectant les clauses environnementales définies lors des études).

Le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui est un outil de suivi et de contrôle du projet va permettre de s'assurer de la prise en compte des clauses environnementales lors de la phase d'exploitation.

Question n°7 : **Dans les caractéristiques du financement, comment peut-on expliquer la rubrique «commission d'engagement » dans les accords de don ?**

Réponse : Dans les conditions générales de financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) que ce soit pour les financements sous forme de don ou de prêt, il est exigé une commission d'engagement qui s'applique sur le montant non retiré ou non décaissé du don ou du prêt. Depuis plus de 10 ans, cette commission d'engagement est égale à zéro. Comme c'est une condition générale, le taux est maintenu par principe dans l'accord de financement ; ce qui signifie que même si le conseil d'administration de la Banque venait à l'instituer, son taux n'excédera pas ½ de 1% soit 0,5% du montant non décaissé.

Question n°8 : **Quelles sont les dispositions prises par le Gouvernement en ce qui concerne la gestion des déchets issues de la production solaires (plaques solaires, batteries, etc.) ?**

Réponse : Le ministère à travers son agence opérationnelle l'ANEREE a élaboré avec l'implication de tous les acteurs en 2019, un plan de Gestion des déchets du système photovoltaïques et des équipements énergétiques efficaces (Conf. Document joint). Sa mise en œuvre nécessite des financements, dont les négociations sont en cours. Néanmoins en aval, des textes sont élaborés et

en attente d'approbation en Conseil des ministres. Lesdits textes définiront clairement les normes en matière d'équipements solaires acceptables au Burkina Faso.

De nos jours, les panneaux endommagés sont collectés dans des containers pour être recyclés dans une usine agréée PV cycle basée en Tanzanie.

Il faut également signaler que le secteur privé s'est aussi engagé sur le volet recyclage à l'image de LAGAZEL à Dédougou qui recycle les batteries.

Question n°9 : **Dans le cadre des normes environnementales et sociales, il est prévu la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles vivantes. Quelle composante mettra en œuvre ladite norme ?**

Réponse : Cette mesure de conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles vivantes résultant des études d'impact environnemental sera mise en œuvre dans le cadre de l'exécution des deux premières composantes du projet qui sont essentiellement concentrées sur la réalisation des infrastructures de production d'électricité solaire photovoltaïque, de transport et d'électrification rurale.

Question n°10 : **Le Gouvernement peut-il mettre à la disposition du Parlement le plan de Gestion environnementale et sociales (PGES) ?**

Réponse : Le Gouvernement garantit la transmission des rapports finaux des Plans de gestion environnementale et sociale pour chaque site des centrales solaires au temps opportun, notamment dès leur mise à disposition par le Consultant.

Question n°11 : **Le présent projet d'autonomisation en énergie solaire prend-t-il en compte les engagements du Gouvernement précédent ?**

Réponse : Le présent projet s'inscrit dans les mêmes orientations stratégiques prises par le Gouvernement précédent.

Question n°12 : **Le Gouvernement peut-il renseigner les députés sur le coût actuel du kilowattheure au Burkina Faso?**

Réponse : Au 31 décembre 2021, le coût de revient du kWh était de 122,20 F CFA.

Question n°13 : **Quelle est la situation actuelle du projet de la Chine Taïwan « lampes solaires » au profit des écoles ?**

Réponse : Le projet a pris fin dès l'arrêt des relations diplomatiques entre nos deux Etats. Le Gouvernement a initié une continuité du projet ayant permis d'équiper 400 établissements en bibliothèques solaires et d'électrifier environ 850 autres établissements par des systèmes solaires.

Question n°14 : **Le Gouvernement peut-il renseigner la Représentation nationale du niveau d'exécution du présent projet ?**

Réponse : Le présent projet est en phase d'être mis en œuvre. Néanmoins, les dossiers d'appels d'offre pour les infrastructures d'évacuation de la production solaire, les études de faisabilité (technique, économiques, financières, EIES) des centrales du PSVR ainsi que les documents pour les enchères solaires sont en cours de finalisation.

Question n°15 : **Quels sont les mécanismes prévus pour faciliter l'accès des ménages vulnérables au bénéfice du présent projet ? Y a-t-il des mesures préférentielles pour ces derniers ?**

Réponse : La SONABEL a engagé une initiative permettant aux nouveaux abonnés d'avoir des branchements à 3 000 FCFA pour le premier versement et le reste du montant est échelonné sur les factures d'électricité sur une période de 5 ans. Quant à l'ABER les couches vulnérables bénéficient aux branchements à des coûts forfaitaires de 6 000 FCFA.

Question n°16 : **Le Gouvernement peut-il éclairer les députés sur la gestion de l'éclairage des voies publiques ?**

Réponse : La gestion du fonds d'éclairage public est assurée par la SONABEL. Ce fonds permet de garantir l'entretien et l'extension du parc d'éclairage public. Avec l'avènement de l'éclairage public solaire, la SONABEL a défini une stratégie visant à prendre en charge la réalisation et l'exploitation de ce parc d'éclairage public. Des actions sont initiées avec l'appui des communes pour une gestion rationnelle du parc d'éclairage public solaire et tous les lampadaires solaires hors service implantés dans les rues de la ville de Ouagadougou seront réhabilités.

Question n°17 : **Quelle est la durée de vie des plaques et batteries solaires ?**

Réponse : La durée de vie des plaques solaires est de l'ordre de 25 à 30 ans avec des pertes de l'ordre de 25 à 30 %.
Pour les batteries la durée de vie est de 5 à 10 %

Question n°18 : **Quel est le taux d'électrification à l'heure actuelle ?**

Réponse : Le taux d'électrification rurale en décembre 2021 était de 28,2% en progression de 3,56% comparé à décembre 2020 dont le taux était de 24,6%. En rappel le taux d'électrification rural était à moins de 4% en 2015 et le taux d'électrification nationale sera d'environ 50% en 2022. La contribution du présent projet sera de 4,56 % en 2026.

Question n°19 : **Quel sera l'apport de ce projet à terme ?**

Réponse : Le présent projet permettra de disposer de :

- 150 MWc de puissance solaire additionnelle ;
- 120 MWh de stockage d'énergie pour la gestion des heures de forte demande ;
- 300 nouvelles localités rurales électrifiées ;
- 700 000 habitants ayant un accès durable et fiable en services énergétiques en milieu rural ;
- 1 400 000 habitants pour l'ensemble du projet ;
- assurer le développement socioéconomique dans les localités ciblées ;
- promouvoir la participation du secteur privé et investisseurs nationaux dans le financement, la construction et l'exploitation des infrastructures énergétiques.

Question n°20 : **Quelle est la suite du projet backup solaire tant attendu par les populations ?**

Réponse n°20 : Le backup solaire est un projet de l'Etat Burkinabé dont le but était de permettre aux populations et au PMI/PME de se doter d'équipements solaires à travers un prêt à taux zéro. Au terme de la phase pilote, plus de 6000 personnes et PMI/PME ont pu bénéficier de ce projet à travers le pays. Au regard donc de ce succès, l'Etat Burkinabé à travers le Conseil des ministres du 13 octobre 2021 a approuvé le projet Backup solaire à large échelle au profit des populations. Le Conseil a également

marqué son accord pour la signature du contrat de la mise en œuvre dudit projet avec trois entreprises nationales en partenariat public-privé avec l'appui financier des banques nationales. Dans cette approche l'Etat intervient en tant que caution solidaire, mais le projet est développé et financé par le secteur privé national dans le cadre de la promotion du « Local content » et du « Local ownership » dans le secteur de l'énergie. Toutes les procédures sont en cours de finalisation au ministère en charge des finances pour une mise en œuvre diligente dans les semaines à venir.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article en apportant des amendements incorporés au texte de loi.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est convaincue que le présent projet permettra d'accroître l'accès des populations aux services d'électricité dans les zones rurales et la disponibilité de l'énergie solaire au Burkina Faso d'une part ;

Et d'autre part, la ratification de ces accords de financement permettra de satisfaire les conditions d'entrée en vigueur et d'assurer la mise en œuvre effective du projet.

Par conséquent, elle recommande à la plénière son adoption.

Ouagadougou, le 11 juin 2022

Le Rapporteur

Le Président

Fatoumata ZIBA/OUEDRAOGO

Dr Yves KAFANDO

1. LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'AUDITION

| N° | NOM ET PRENOMS | QUALITE |
|-----------|----------------------------------|----------------------------|
| 1. | KAFANDO Yves | Président |
| 2. | LY Maïrama Amadou Alkadry | Vice-présidente |
| 3. | ZOUNGRANA Adja Zarata | 1 ^{re} Secrétaire |
| 4. | SANOOGO Drissa | 2 ^e Secrétaire |
| 5. | FOFANA Haoua | Rapporteur général |
| 6. | N'DO Sylvestre | Membre |
| 7. | ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata | Membre |
| 8. | TIENDREBEOGO Adama | Membre |
| 9. | TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph | Membre |
| 10. | ILBOUDO Boniface | Membre |
| 11. | NASSOURI Daaga | Membre |
| 12. | OUEDRAOGO Frédéric | Membre |
| 13. | YABRE Oumarou | Membre |

2. LISTE DU DEPUTE ABSENT A L'AUDITION

| N° | NOM ET PRENOMS | QUALITE |
|-----------|-----------------------|----------------|
| 1. | KONE Diakalia | Membre |

3. LISTE DES DEPUTES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS SAISIES POUR AVIS

| N° | NOM ET PRENOMS | QUALITE | COMMISSION |
|-----------|-------------------------|----------------|-------------------|
| 1. | OUEDRAOGO Souleymane | Membre | CGSASH |
| 2. | TAPSOBA Bassibiri Denis | Membre | CGSASH |
| 3. | YAMBKOUDOUGOU Valentin | Membre | CDD |
| 4. | KABORE Issaka Sidnoma | Membre | CDD |

4. LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION

| N° | NOM ET PRENOMS | QUALITE |
|-----------|----------------------------------|--------------------|
| 1. | KAFANDO Yves | Président |
| 2. | LY Maïrama Amadou Alkadry | Vice-présidente |
| 3. | FOFANA Haoua | Rapporteur général |
| 4. | N'DO Sylvestre | Membre |
| 5. | ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata | Membre |
| 6. | TIENDREBEOGO Adama | Membre |
| 7. | ILBOUDO Boniface | Membre |
| 8. | NASSOURI Daaga | Membre |
| 9. | OUEDRAOGO Frédéric | Membre |
| 10. | TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph | Membre |
| 11. | YABRE Oumarou | Membre |

5. LISTE DES DEPUTES ABSENTS A L'ADOPTION

| N° | NOM ET PRENOMS | QUALITE |
|-----------|-----------------------|----------------------------|
| 1. | ZOUNGRANA Adja Zarata | 1 ^{re} Secrétaire |
| 2. | SANOOGO Drissa | 2 ^e Secrétaire |
| 3. | KONE Diakalia | Membre |

6. LISTE DE PRESENCE DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

| N° | NOM ET PRENOMS | FONCTION |
|-----------|------------------------------|-----------------------------------|
| 1. | Dr TRAORE/COULIBALY Maminata | Ministre |
| 2. | KABORE Augustin | SG/MEEEA |
| 3. | NANA Saïdou | Coordonnateur |
| 4. | KONATE Souleymane | SG MTEMC |
| 5. | SERME Daniel | DG/SONABEL |
| 6. | YAMPA Thomas | Directeur de Cabinet MEEEA |
| 7. | NACOUлма Ismaël | DG/ABER |
| 8. | ZOUNGRANA Issouf | DG/ANEREE |
| 9. | TAMINY Clément Toumé | MJDHRI |
| 10. | BELEM Ibrahim | CT/MEEEA |
| 11. | NONG-NOGO Kibsa Issaka | Soleer/MEEEA |
| 12. | HEMA Pascal | SONABEL |
| 13. | ZOUGOURI Tidjani | ANEVE |
| 14. | SIRI Youssouf | Chef de service DGCOOP/MEFP |
| 15. | ZABRE Frédéric | Chargé d'études DDP/DGTCP/MEFP |

7. LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

| N° | NOM ET PRENOMS | FONCTION/EMPLOI |
|-----------|------------------------------|--|
| 1. | BATIGA/KIMA Asséto | Administrateur parlementaire |
| 2. | TRAORE/LOLO Mata | Administrateur parlementaire |
| 3. | BANCE Armel Marie Evrard | Attaché d'administration parlementaire |
| 4. | KAMBIRE Bèbè Albert | Administrateur parlementaire |
| 5. | POODA/ZINABA Danielle | Administrateur parlementaire |
| 6. | NEMARO/KABORE Zeenat Tatiana | Attaché d'administration parlementaire |
| 7. | OUEDRAOGO KAFFE Razidanatou | Attaché d'administration parlementaire |
| 8. | OUEDRAOGO Nestor | Attaché d'administration parlementaire |